

Altera
146 D, route de Lorient, 35000 RENNES
T : 02 99 59 60 01
Site internet : www.altera-asso.fr
Responsable :
Hélène CHAUVIGNE (dir. pôle Cohésion sociale) ;
Anne-Laure MADURAUD (resp. SHU) ; Marie SACHET
(resp. SIS Brocéliande) ; Alexis GAUTIER (resp. SIS
Patton et maisons relais)

Structure

Altera Violence ALT
Places dédiées aux femmes victimes de violence
PAYS DE RENNES



Altera

Capacité

Nb Places : 8

Public

Public : Femmes seules et femmes avec enfants de droit commun, victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales. Plus spécifiquement :

- Toute personne orientée doit disposer de la nationalité française ou d'un droit au séjour permettant, à terme, l'accès à un logement. En cas de demande ou de renouvellement en cours, la situation administrative doit pouvoir être considérée comme raisonnablement régularisable (ex : parent d'enfant français ; famille de bénéficiaire de la protection internationale...).
- Toute personne orientée doit disposer de ressources.
- Toute personne orientée doit pouvoir démontrer une perspective d'accession à un logement dans un délai raisonnable. Une demande de logement social active est exigée, ou à défaut une garantie d'orientation vers un dispositif pérenne.
- Le contexte de violence doit induire :
 - * une impossibilité pour la personne orientée d'un retour dans son logement ;
 - * que l'orientation proposée soit géographiquement adaptée (éloignement suffisant de l'auteur des violences) ;
 - * une capacité de la personne orientée à se protéger suffisamment.
- Toute personne orientée doit disposer d'une capacité à habiter et à entretenir un logement, ainsi qu'à entreprendre ses démarches administratives en lien avec un service social extérieur. Une orientation vers un tel service sera au minimum attendue à l'orientation sur le dispositif.

Accès mobilité réduite : Selon le logement concerné

Accueil d'usagers avec chien : Selon le logement concerné

Hébergement

Modalité Hébergement : Logements diffus, regroupés ou au sein d'une structure collective

Descriptif :

- 1 studio au sein d'une structure collective composé d'une pièce à vivre avec coin-cuisine équipée, d'un lave-linge, d'une salle de toilette avec douche et WC ; le logement est situé en RDC et est accessible aux PMR ; pas d'accueil possible d'animal ; accès Wi-fi inclus.
- 3 studios diffus regroupés situés aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} étage d'une résidence neuve avec ascenseur et interphone, et composés d'une pièce à vivre avec coin cuisine équipée, d'un lave-linge, d'une salle de toilette avec douche et WC, ainsi que d'un balcon terrasse d'une dizaine de m² ; l'accueil d'animal de compagnie y est possible sur présentation des documents de suivi sanitaire ; les visites sont possibles sans restriction ; accès wi-fi inclus.
- 1 logement modulaire diffus de type studio composé d'une pièce à vivre avec coin cuisine équipée, un lave-linge, une salle de toilette avec douche et WC ; situé en rez-de-jardin, le logement s'ouvre une terrasse avec abri de jardin permettant de ranger quelques affaires, et donnant sur un jardin commun ; l'accueil d'un animal est à étudier ; pas d'accès Wi-fi (équipement de box impossible).
- 1 logement diffus de type T3 composé d'une pièce à vivre avec coin cuisine équipée, d'un lave-linge, d'un placard-dressing, de 2 chambres, et d'une salle de toilette et WC ; l'accueil d'un animal est à étudier ; accès wi-fi inclus.

Localisation géographique

Situation de l'établissement : cf. Asfad ou SIAO

Règles de fonctionnement

Visite :	Selon le logement concerné
Horaires d'arrivée et de départ :	Ouverture 24 heures/24, 7 jours/7
Absences :	Selon le règlement de fonctionnement
Entretien d'accueil :	Oui
Contrat séjour :	Oui

Participation financière

Caution :	Oui
Participation à l'hébergement :	Oui, 15 % des ressources mensuelles moyennes des trois derniers mois.

Prestations complémentaires et partenariats

Autres services :	- Accompagnement à la sortie vers le logement et l'autonomie - Accompagnement sur les retentissements des violences subies
--------------------------	--

Orientation

Dans le cadre du protocole départemental de mise en sécurité des personnes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales, à disponibilité de place(s), l'orientation est proposée par le référent Lutte contre les violences du SIAO 35 parmi les personnes mises en sécurité à l'hôtel ou sur des places d'hébergement d'urgence dédiées, proposition validée par l'Asfad.

Les admissions sont faites du lundi au vendredi.

Remarque

Orientation pour 6 mois renouvelables une fois.